

610696866

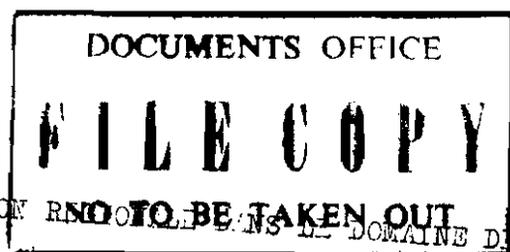
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/STAT/L.11
1er mai 1961

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
DEUXIEME CONFERENCE DES STATISTICIENS AFRICAINS
26 juin 1961
Tunis, Tunisie

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire



COOPERATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE

Note du secrétariat

61 - 1004

1. Les recensements de population exécutés actuellement dans la plupart des pays africains à l'occasion du recensement mondial de 1960 apportent une somme considérable de renseignements sur les effectifs, la distribution et les caractéristiques des populations africaines. Ces nouvelles données constitueront des nouvelles bases plus solides pour la préparation des plans nationaux de développement économique et social dans tous les pays de la région. Au cours des années à venir, les gouvernements devront nécessairement se préoccuper avant tout de réunir les renseignements dont ils ont besoin pour compléter les données des recensements et les analyser de façon à en tirer le meilleur parti possible dans l'élaboration des politiques nationales de développement. La Commission a tenu compte, dans son programme de travail, de la nécessité de programmes régionaux destinés à étayer et à compléter les efforts déployés par les gouvernements pour rassembler, analyser et utiliser les renseignements démographiques. Ce programme est étroitement lié aux conclusions et aux recommandations de la Commission, de la population et de la commission de statistique des Nations Unies. On se propose, dans la présente note, d'examiner certains domaines dans lesquels un effort de coopération a été entrepris depuis la dernière Conférence des statisticiens africains et de donner un aperçu des plans actuellement envisagés pour stimuler la coopération régionale en matière démographique.

2. Etat d'avancement des travaux sur le plan régional

Depuis que la Commission a commencé ses travaux dans le domaine démographique, elle a insisté, dans son programme régional, sur le rassemblement des données démographiques, conformément aux recommandations

formulées par la première Conférence des statisticiens africains en ce qui concerne l'Enquête statistique sur l'Afrique. Bien que le manque de personnel ait restreint dans une certaine mesure la portée des travaux exécutés dans ce domaine, le secrétariat a pu entreprendre les activités suivantes:

i) des consultations ont eu lieu, avec les services des statistique de divers gouvernements, (République arabe unis, Nigéria, Togo, et Kénia) sur les problèmes relatifs à l'exécution de recensements et et d'enquêtes démographiques dans le cadre du recensement mondial de la population de 1960. Des négociations sont actuellement en cours, en vue de fournir des avis consultatifs à la Municipalité d'Addis-Ababa à l'occasion du recensement de la capitale prévu pour 1961. Une aide analogue est déjà apportée par le dépouillement et analyse des résultats d'une enquête sur la structure sociale de la ville, entreprise en 1960 par l'Institut universitaire d'Addis-Abeba. Ces avis consultatifs et cette assistance à court terme en matière de rassemblement de données doivent être fournis au moins à six pays, de la région, qui se proposent d'exécuter des recensements ou des enquêtes par sondage en 1961 et au début de 1962.

ii) Outre les avis consultatifs fournis en matière de recensements, la Commission a exécuté en Afrique de l'Ouest, en collaboration étroite avec le Gouvernement du Ghana deux projets visant à permettre un échange de renseignements et à mettre en commun l'expérience acquise dans le rassemblement des données démographiques. Le premier, qui avait pour objet principal de faciliter la mise en commun de l'expérience acquise, a offert l'occasion de réunir les cadres supérieurs des services statistiques de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, qui ont pu étudier au cours d'un voyage d'étude d'une durée de trois semaines, le recensement de la population et l'enquête de contrôle exécutés au Ghana en 1960.

Le second projet consistait en un cours de formation accéléré d'une durée de trois mois, sur les techniques de recensement de la population et s'adressait à des agents des cadres intermédiaires en provenance de pays d'Afrique de l'Ouest d'expression anglaise qui se proposaient d'exécuter des opérations de recensement au début de 1962. Ces deux projets font l'objet d'un rapport détaillé distribué séparément. (E/CN.14/STAT/L.14)

iii) En ce qui concerne l'évaluation des données de la population, le secrétariat prépare actuellement un manuel démographique dans lequel il s'efforcera de présenter un tableau d'ensemble des données existantes d'en apprécier la valeur et l'exactitude et de fournir, dans la mesure du possible, des estimations d'indices démographiques sous-régionaux. Il se propose également de faire ressortir les lacunes existant dans les données démographiques.

iv) Dans le domaine de l'analyse, la Commission a collaboré à un certain nombre de projets organisés par le Département des affaires économiques et sociales. En coopération avec le Gouvernement de la République arabe unie, le secrétariat procéda à une étude sur l'évaluation des résultats du recensement de la population de 1960. Bien que les travaux imposés au secrétariat par l'exécution des programmes aient beaucoup retardé l'achèvement de ce rapport, on compte qu'il sera présenté en mai au Gouvernement de la République arabe unie, pour observations et qu'il pourra être publié en juin ou juillet.

Orientation des programmes nationaux pour les années à venir.

3. Dans la région africaine, les statistiques démographiques peuvent être améliorées dans des domaines distincts, mais néanmoins connexes. Depuis dix ans la plupart des pays d'Afrique cherchent à se faire une idée plus précise de l'effectif de leur population et de sa distribution géographique.

Bon nombre d'entre eux disposent même de renseignements sur sa répartition selon certaines caractéristiques économiques et sociales. Bien que les recensements et les enquêtes démographiques aient permis des progrès considérables, il subsiste encore d'importantes lacunes dans les renseignements relatifs aux caractéristiques structurelles et il est nécessaire de les compléter pour fournir les bases nécessaires à l'élaboration des programmes nationaux et régionaux. Les lacunes sont particulièrement gênantes lorsqu'elles portent sur les éléments utilisés pour évaluer l'accroissement de la population pour secteur ou pour l'ensemble du pays. Or, exception faite d'un très petit nombre de pays qui se trouvent pour la plupart en Afrique du Nord, on ne dispose que de rares données sur la fécondité, la mortalité et le taux d'accroissement de la population et l'enregistrement, même partiel, des naissances et des décès est inexistant.

4. Il importe donc, dans les programmes visant à améliorer les statistiques démographiques de la région, de faire une large place aux questions suivantes:

- i) Mise au point d'un programme de démographiques dans les domaines de rassemblement et de dépouillement des données qui ne sont pas couverts par les données existantes. Beaucoup des gouvernements de la région ont reconnu la nécessité de créer à plus longue échéance un système d'enregistrement des données de l'état civil, dont l'établissement devrait peut-être bénéficier d'une priorité dans les pays qui possèdent déjà certains renseignements sur les aspects structurels, grâce aux recensements ou aux enquêtes par sondage.
- ii) Mesures à prendre pour faire en sorte que les données démographiques rassemblées au cours des recensements récents

soient systématiquement dépouillées et analysées de façon que les utilisateurs de ces données puissent en tirer le parti maximum notamment dans le domaine du développement.

iii) Préparation d'études analytiques des recensements et de données socio-économiques connexes pour aider à l'établissement des politiques et des plans nationaux de développement. L'importance de telles études apparaît plus clairement encore si l'on songe que la plupart des renseignements dont on disposait jusqu'ici pour l'ensemble de la région étaient présentés sous forme de données brutes et n'étaient qu'assez peu exploitées aux fins d'analyse.

Suggestions et plans en matière d'activités régionales

5. Le développement harmonieux d'un programme couvrant les domaines précités doit nécessairement être préparé et exécuté à l'échelon national. Il se peut toutefois qu'au stade actuel, où la plupart des pays africains ne disposent pas des ressources techniques et humaines suffisantes, le concours des organismes internationaux soit utile, non seulement pour définir les priorités à établir dans le programme, mais aussi pour mettre ces derniers en oeuvre systématiquement. Les Nations Unies peuvent donc contribuer à organiser des projets régionaux ou communs à plusieurs pays visant à former le personnel technique nécessaire pour répondre aux besoins des uns et des autres, à encourager la mise en commun de l'expérience acquise et, le cas échéant, à fournir une assistance technique à assez court terme en vue de l'étude analytique des données rassemblées. Le secrétariat espère disposer, à partir du milieu de 1961 de moyens considérablement élargis pour appuyer un tel programme et être ainsi mieux en mesure de soutenir chacune des activités énoncées au paragraphe 4 ci-dessus qu'il ne l'est en ce moment.

6. Au cours de l'année à venir, la Commission pourra notamment prêter

son concours aux travaux relatifs au rassemblement des données démographiques et à l'évaluation et à l'utilisation des résultats des recensements en vue de l'établissement des programmes nationaux. La réalisation d'un certain nombre de projets a été ou va être entreprise par la Commission et par le Siège des Nations Unies en vue de fournir une assistance aux gouvernements qui envisagent une action dans ces domaines.

A. Rassemblement et dépouillement des données démographiques

7. En vue d'amorcer la création à la CEA d'un service d'experts statistiques chargé de fournir aux pays des avis consultatifs dans divers domaines spécialisés, un conseiller régional pour les questions de recensement et de statistiques de l'état-civil, Melle K. JUPP, est affecté au Secrétariat depuis le mois d'avril 1961, au titre du Programme d'assistance technique. Les pays de la région qui se proposent d'exécuter des recensements ou des enquêtes démographiques ou auront à dépouiller les résultats de recensements au cours des 2 années à venir pourront faire appel à ses services. Il convient de signaler, à cet égard, qu'il résulte des pourparlers engagés avec divers pays que ceux-ci voudraient créer un système d'enregistrement soit partiel, soit à l'échelon national, pour pallier l'absence totale de renseignements sur les taux actuels de fécondité et de mortalité. Plusieurs des gouvernements africains désireux d'élaborer des programmes dans ce domaine peuvent s'assurer le concours du conseiller régional en adressant assez longtemps à l'avance une demande officielle au secrétariat de la CEA. La durée de la mission de l'expert, qui dépendra de la nature de l'assistance demandée, sera déterminée, d'un commun accord, par la Commission et le gouvernement requérant. La durée de ces missions ne devrait pas dépasser 4 à 6 mois. Lorsqu'il s'agit de périodes plus longues, il est préférable que le pays demande une aide au titre du programme d'assistance technique des

Nations Unies, en prévoyant le degré de priorité nécessaire. Au début de 1962, le secrétariat devrait disposer d'un deuxième monographe et l'on espère qu'il sera, dès lors, en mesure de fournir aux gouvernements une aide beaucoup plus grande pour les travaux de rassemblement et d'analyse des données.

B. Programme régional d'assistance en matière d'études démographiques

8. Les Nations Unies envisagent actuellement la mise en oeuvre d'un programme d'assistance technique d'une durée de 5 ans dans le domaine des études démographiques, à l'intention des régions du monde insuffisamment développées. On estime qu'au cours des quelques années à venir, à mesure que les gouvernements disposeront des résultats de recensements, une aide apportée en temps utile leur permettra d'en tirer un meilleur parti pour l'élaboration et l'exécution de leurs plans de développement et le choix des politiques nationales appropriées. L'assistance technique fournie au titre de ce programme dont le financement serait en partie assuré par une fondation, porterait sur la préparation d'études des caractéristiques et des tendances démographiques et de leurs rapports avec les facteurs sociaux et économiques, sur l'enseignement des méthodes à suivre dans l'établissement de ces études et sur la création d'instituts de recherche chargés de les mener à bien. Les travaux du secrétariat dans le domaine de l'analyse seront étroitement liés à l'exécution des projets prévus dans la région africaine en vertu de ce programme. Certains des principaux projets envisagés à ce titre sont mentionnés ci-après.

Création de moyens de recherche et de formation

9. On se propose de créer, au début de 1962, un centre de recherche démographique dans l'une des grandes universités africaines. Ce centre, qui s'occupera principalement de travaux de recherche et d'analyse portant sur les recensements et travaux connexes exécutés par les pays de la région, dispensera également une formation en cours d'emploi à un petit nombre de stagiaires désignés par ces pays. Des bourses d'un an seront offertes à de futurs démographes et des bourses de six mois à des statisticiens ou économistes désireux de s'initier aux techniques démographiques dont ils peuvent tirer parti dans les travaux de leur compétence particulière. On espère pouvoir ainsi associer des agents employés aux travaux de recensement et de statistique aux activités de recherche entreprises par ce centre sur des problèmes africains d'intérêt direct pour leur pays.

Le secrétariat a entamé, il y a deux mois, des négociations avec divers gouvernements sur la possibilité d'installer ce centre dans l'une des grandes villes de la région. On espère qu'une décision définitive interviendra d'ici la fin de l'année.

Assistance aux institutions nationales

10. Outre le centre régional mentionné ci-dessus, on se propose d'aider les instituts nationaux de recherche, sur les plans financier et technique, à élaborer des programmes nationaux de recherche démographique. Les modalités de cette assistance seront examinées dès qu'une décision aura été prise sur le lieu d'installation du centre. L'aide fournie aura notamment pour objet d'assurer que les travaux de recherche entrepris en matière de démographie soient à la fois approfondis et diversifiés.

Cycles d'étude régionaux et nationaux

11. Un cycle d'étude sur les problèmes démographiques doit avoir lieu au cours du deuxième trimestre de 1962. On trouvera tous renseignements utiles à ce sujet dans le document E/CN.14/Stat/L.20 . Ce cycle d'étude prévu à l'échelon régional, sera suivi de six colloques, organisés par des pays ou groupes de pays, dans diverses parties de la région, en vue d'étudier et d'élaborer des plans d'analyse et d'évaluation des résultats de recensements récents. On espère que ces réunions créeront un climat favorable à des travaux d'analyse plus poussés en matière démographique.

Etudes nationales sur les résultats des recensements

12. Le secrétariat se propose d'envoyer des experts régionaux dans les pays qui demandent des conseils en vue de procéder à des études fondées sur les résultats des recensements, pour des périodes dont la durée variera de quelques semaines à un an, suivant les cas. Les méthodes suivies en ce qui concerne les experts des Nations Unies désignés au titre de ce programme seront analogues à celles qui sont appliquées dans le cas des conseillers régionaux pour les recensements et les statistiques de l'état-civil et le plan de travail des experts sera établi en fonction des besoins et des priorités indiqués par les gouvernements requérants.

.....